



Strasbourg le 17 décembre 2012

Tel. 03 88 27 95 16

Fax 03 88 27 09 00

creno-regie@orange.fr

Honorable Secrétaire,

En signant en 2012, le Pacte Mondial de l'ONU, CRENO s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont intégrées à la culture de CRENO au travers de leur Charte Ethique, de leur démarche Développement Durable organisé par la Fédération des Entreprises de Propreté et pour laquelle elle a été primée par le Ministère et l'Environnement et l'Ademe.

Pour 2013, CRENO renouvelle son engagement de promouvoir les principes du Pacte Mondial et a publié un rapport relatant les actions menées dans ce domaine tout au long de l'année.

Nous nous engageons à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture, et ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte mondial.

Bien à vous,

Odile Geldreich

Directrice
CRENO

Association CRENO – 5 rue Jacob Mayer - 67200 STRASBOURG

www.creno-services.fr

Banque : CCM Strasbourg Europe 10278 01009 00020437701 77 Siret : 39394905200020 APE : 8121Z TVA : FR41393949052

Communication sur le progrès de CRENO

pour la période

Du : 2011/ 01/ 01 Au : 2012/ 31/12

Sommaire :

1. Principes relatifs aux droits de l'Homme (engagements 1 – 2).....	3
2. Principes relatifs au droit du travail (engagements 3-4-5-6).....	4
3. Principes relatifs à l'environnement (engagement 7-8-9).....	5
4. Principes relatifs à la lutte contre la corruption (engagement 10).....	8
5. Annexes	8

1. Principes relatifs aux droits de l'Homme

(engagements 1 – 2)

CRENO s'engage à respecter l'application de la législation et à promouvoir la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et atteste sa volonté de ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Politique et objectifs

Nous veillons au respect de la législation relative aux droits de l'homme, et à l'éthique des affaires dans notre activité. Nous engageons également nos parties prenantes à respecter ces engagements.

Nous nous engageons aux cotés de nos partenaires dans un objectif de développement local.

Mise en œuvre

- a) Nous pilotons un projet social dans le respect des personnes intégrant leur parcours d'insertion
- b) Nous intégrons des règles éthiques relatives à notre gouvernance dans le champ de l'économie sociale et solidaire grâce à nos structurations juridiques
- c) Nous déployons, suivons et évaluons la charte de développement durable avec nos parties prenantes internes
- d) Nous pilotons notre activité économique de façon réfléchie et prospective
- e) Nous nous impliquons dans le développement local avec un ancrage territorial

Mesure des résultats

- a) Le projet social se traduit par :
 - **40** postes CDDI conventionnés pour 2012. **30%** sont bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion et **20** travailleurs handicapés sont intégrés dans la filiale Entreprise Adapté.
 - **Les conventionnements** «entreprise d'insertion» et RSA (ASP) sont suivi mensuellement l'agrément entreprise solidaire est en cours de renouvellement pour la filiale EA.
- b) L'association Créno a pour ambition **d'améliorer le cadre de vie, en développant, créant et gérant des actions d'insertion par l'économique**. Son fonctionnement associatif respecte une gouvernance impliquant ses parties prenantes : 1 président et **12** administrateurs bénévoles répartis en 3 collèges.
- c) Une charte DD a été rédigée avec 2 partenaires (en annexe) et se traduit par des actions et des engagements suivis par des instances telles que le Comité d'Entreprise et le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.
- d) Une évaluation annuelle porte sur les objectifs, le plan d'action, le respect des délais.
- e) Nous développons des relations partenariales au sein du réseau des partenaires locaux :
 - Conventions avec Pôle Emploi et le Conseil Général pour l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA
 - Prestations de services de proximité dans la zone géographique Ouest de la Communauté Urbaine de Strasbourg : 70% de l'activité
 - Participation aux animations locales, rencontres et forums d'emplois avec les entreprises locales

1. Principes relatifs aux conditions du travail (engagements 3-4-5-6)

CRENO reconnaît la liberté d'association et reconnaît le droit de négociation collective, s'engage à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à œuvrer pour l'abolition effective du travail des enfants au travers de nos achats et à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous assurons le développement des compétences et l'employabilité de nos collaborateurs.

Politique et objectifs :

- a) Nous veillons au respect de la législation du droit du travail et assurons un dialogue avec les représentants du personnel. Les droits et responsabilités des collaborateurs, leurs salaires et avantages sont clairement écrits sur les contrats qui les lient à l'entreprise.
- b) Nous identifions et sommes à l'écoute des attentes de nos collaborateurs et assurons leur employabilité.
- c) Nous veillons à promouvoir la diversité dans nos effectifs et à promouvoir la sécurité et le bien-être des salariés.
- d) Nous communiquons en interne la stratégie de l'entreprise.

Mise en oeuvre

- a) La direction s'engage au respect de la déontologie de la charte qu'elle a élaboré avec ses partenaires et assure le dialogue et les échanges avec les salariés à travers des rencontres formelles.
- b) Formation : nous établissons un plan de formation pour développer l'employabilité de nos collaborateurs à travers un plan de formation dont l'objectif est leur professionnalisation et l'acquisition de compétences
- c) Notre service RH prend en compte les principes de la diversité.
Dans une démarche d'amélioration continue, nous avons mis en œuvre une démarche de développement durable, de prévention des troubles musculo-squelettiques, de prévention de la pénibilité au travail ainsi que la certification Qualiprope.
- d) Nous communiquons un rapport d'activité et perspectives sur le développement économique et social et nous évaluons sa mise en œuvre.

Mesure des résultats

- a) Nous avons établi un dialogue avec nos collaborateurs et les rencontrons ? fois dans l'année pour partager la stratégie de l'entreprise. Le dialogue et la mesure des attentes de nos parties prenantes internes sont formalisés à travers des entretiens avec les salariés qui ont permis de jeter les bases d'une démarche d'amélioration continue des pratiques de l'entreprise.
Nous avons mis en place un accord de participation au bénéfice de l'entreprise pour l'ensemble du personnel.
- b) Notre plan de formation a bénéficié à **54 personnes** et s'est traduit en **2166 heures**.
L'employabilité s'est concrétisée pour 25 personnes, le nombre de salariés qualifiés : **1 CQP**.

Les permanents ont bénéficié de **172 heures de formation.**

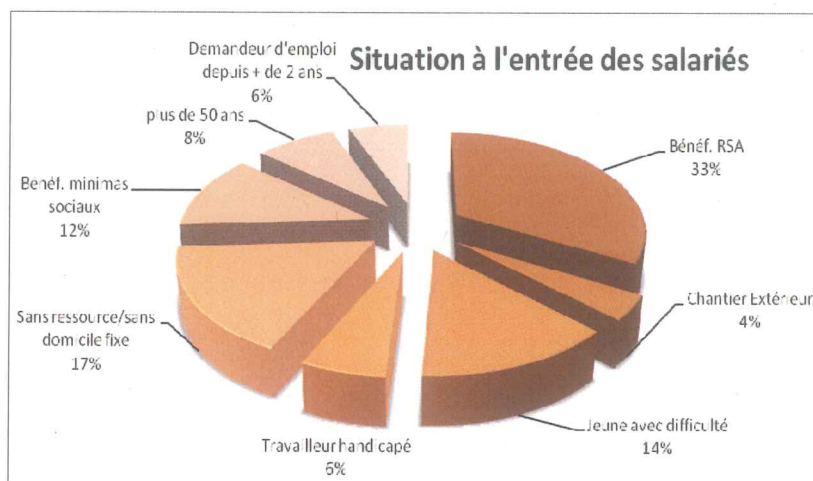
30 salariés sont concernés par de la formation de français.

La mise en œuvre et le suivi du projet d'insertion servant de support à l'élaboration du parcours d'insertion des salariés en CDDI se sont traduits par :

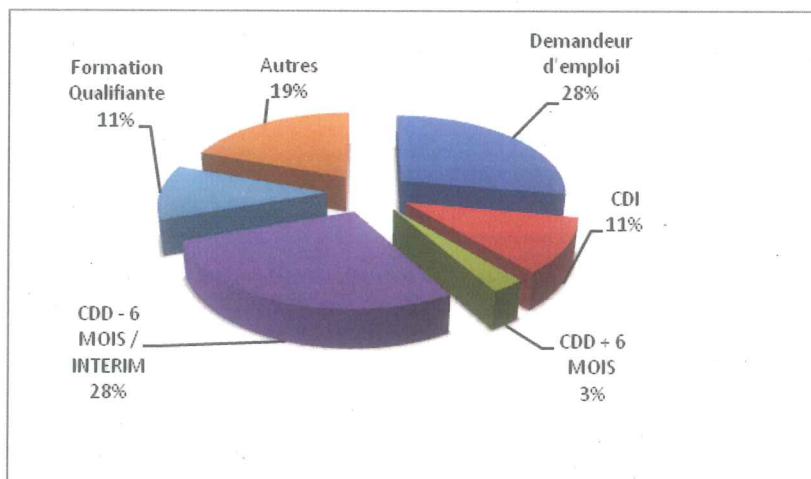
- un accompagnement socio-professionnel de **912 heures.**
- un accompagnement psychologique : **416 heures**
- une formation massive des salariés : plus de **4200 heures**

c) Une de nos missions est de favoriser l'égalité des chances, les diversités et l'intégration du public éloigné de l'emploi :

Situation des salariés à l'entrée :



Situation des salariés à la sortie : 67 % des salariés en réinsertion retournent à l'emploi.



d) Nous communiquons un rapport d'activité et perspectives sur le développement économique et social (en annexe).

2. Principes relatifs à l'environnement (7,8 et 9)

Nous sommes conscients des impacts de la communication sur l'environnement et appliquons le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Une réflexion constante est menée dans l'objectif de limiter les impacts et promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, sociale et sociétale.

Nous favorisons à travers nos recommandations la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Politique et objectifs

- a) Les principaux risques et enjeux identifiés sont les risques liés à l'activité et l'utilisation des produits de nettoyage. Nous nous engageons à minimiser nos impacts sur l'environnement. Nous nous sommes engagés à optimiser notre démarche en choisissant des partenaires partageant les mêmes objectifs et à recommander les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.
- b) Nous sensibilisons les collaborateurs à la protection de l'environnement et mettons en œuvre des Initiatives et programmes visant à réduire les déchets et la consommation des ressources : énergie, énergies fossiles, eau, électricité, papier, emballages, etc.
- c) Nous intégrons dans nos ressources une expertise Développement Durable en charge du suivi de la démarche

Mise en œuvre

- a) Nous menons une politique d'achats, de matériel, de produits responsable, utiliser des produits écolabels et choisir des matériels respectueux de l'environnement. Nous identifions des fournisseurs qui nous permettent un développement en faisant appel et en diffusant des technologies écologiques et en leur demandant les données relatives aux effets de leurs produits sur l'environnement
- b) Adopter des techniques et méthodes de travail respectueuses de l'environnement.
 - Nous minimisons nos émissions CO2 à travers un plan de déplacement d'entreprise.
 - Encourager la gestion et le tri des déchets en interne et chez les clients
 - Economie eau/énergie
- c) Une personne ressource est spécifiquement formée aux enjeux du développement durable dans le cadre de la démarche de la Fédération des Entreprises de Propreté : Carmen Wirtz.

Mesure des résultats

- a) 75 % des produits utilisés dans l'entreprise porte un écolabel.
 - Le matériel utilisé est économe en eau et en énergie
 - Les investissements programmés tiennent compte de l'engagement développement durable
- b) Nous affichons dans les locaux des gestes respectueux de l'environnement. Nous sensibilisons, formons et informons tous les acteurs de l'entreprise à la démarche développement durable. Nous avons mis en place des fiches éco-gestes. Nous recrutons des agents à proximité des sites pour réduire les déplacements et choisissons des fournisseurs locaux au plus près du siège.

Nous avons procédé à un renouvellement du parc véhicule en 2012 avec l'achat de véhicules « éco 2 à 4»

42 heures ont été consacrées en 2011 aux formations dans le programme éco-conduite et éco-gestes.

Enfin, nous rationalisons les circuits :

- Limitation des déplacements dans un
- champ géographique restreint (5 à 10 km du siège)
- Formations éco-conduite

Nous avons créé des fiches de poste avec des indications de tri pour chaque site
Nous mettons en place auprès de nos clients d'une politique de réduction de consommables sanitaires (essuie-mains)

Nous formons systématiquement des salariés aux :

- Economies d'eau
- Économie d'électricité
- Consignes de tri

c) Nous participons aux programmes Développement durable et formations Troubles musculo-squelettiques & gestes et postures organisés par la Fédération des Entreprises de la Propreté et avons mis en place un plan d'actions.

Nous nous assurons de la mise en œuvre de ces actions et de leur contrôle sur les sites d'intervention.

3. Principes relatifs à la lutte contre la corruption (engagement 10)

Nous affichons notre volonté d'agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Politique et objectifs

A travers notre charte de déontologie (en annexe), nous nous engageons à respecter la déontologie de la branche qui impose transparence et éthique, et adopte les principes de lutte contre la corruption.

Mise en œuvre

Adoption d'une charte avec des partenaires

Mise en œuvre d'une démarche développement durable dans le cadre de la démarche de la fédération des entreprises la propreté

Nos collaborateurs ont également été sensibilisés à cette démarche.

Mesure des résultats

Nous publions ces chartes sur notre site internet et la communiquons à nos parties prenantes.

4. Annexes

Annexe 1 : Charte CRENO

Annexe 2 : Rapport économique et social

Annexe 3 : Rapport démarche développement durable